

N° de l'article: ZZ649G1ALJ10 [Z] ZowoSmart®
Date d'édition: 25.04.2023 Date d'exécution: 05.11.2022
Version: 10.0000 Date d'émission: 05.11.2022

FR
Page 1 / 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. identificateurs produit

N° de l'article (producteur/fournisseur) ZZ649G1ALJ10
Nom commercial du produit/désignation [Z] ZowoSmart®
EffectPigment Silver

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes:

matériel de peinture et/ou matériel avant rapport à la peinture
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

Berger-Zobel GmbH
Coating Systems Téléphone: +49 6359 / 8005-0
Maybachstraße 2 Télécopie: +49 6359 / 8005-170
67269 Grünstadt

Service responsable de l'information:

Laboratoire
E-mail Sicherheitsdaten@berger-zobel.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24-hour emergency number: +49 700 24112112
(BLG)
Numéro d'urgence 24 heures sur 24 aux États-Unis: +1 872 5888271 or +11 49 700 24112112 (BLG)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Flam. Liq. 3 / H226	Matières liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
Eye Irrit. 2 / H319	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser poudre d'extinction ou sable pour l'extinction.
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

non applicable

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1); N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Autres informations: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation.

N° de l'article: ZZ649G1ALJ10 [Z] ZowoSmart®
Date d'édition: 25.04.2023 Date d'exécution: 05.11.2022
Version: 10.0000 Date d'émission: 05.11.2022

FR
Page 2 / 11

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

N°CE n°CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation Classification // Remarque	pds %
231-072-3 7429-90-5 013-002-00-1 200-661-7 67-63-0 603-117-00-0 200-578-6 64-17-5 603-002-00-5 918-481-9 649-327-00-6	01-2119529243-45-XXXX Aluminium en poudre (stabilisée) Water-react. 2 H261 / Flam. Sol. 1 H228 01-2119457558-25-XXXX propane-2-ol Flam. Liq. 2 H225 / Eye Irrit. 2 H319 / STOT SE 3 H336 01-2119457610-43-XXXX Ethanol Flam. Liq. 2 H225 01-2119457273-39-XXXX Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics Asp. Tox. 1 H304 / EUH066	25 - 50
217-164-6 1760-24-3	01-2119970215-39-XXXX N-(3-(trimethoxysilyl)propyl)ethylenediamine Acute Tox. 4 H332 / Eye Dam. 1 H318 / Skin Sens. 1 H317 / Aquatic Chronic 2 H411	0,5 - 1
220-120-9 2634-33-5 613-088-00-6	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Acute Tox. 4 H302 / Skin Irrit. 2 H315 / Eye Dam. 1 H318 / Skin Sens. 1 H317 / Aquatic Acute 1 H400 Valeur limite de concentration spécifique (SCL): Skin Sens. 1 H317 >= 0,05 Estimation de la toxicité aiguë (ETA): ETA (par voie orale): 1150 mg/kg p.c.	< 0,1
55965-84-9 613-167-00-5	masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1) Acute Tox. 2 H330 / Acute Tox. 2 H310 / Acute Tox. 3 H301 / Skin Corr. 1C H314 / Eye Dam. 1 H318 / Skin Sens. 1A H317 / Aquatic Acute 1 H400 (M = 100) / Aquatic Chronic 1 H410 (M = 100) / EUH071 Valeur limite de concentration spécifique (SCL): Skin Corr. 1C H314 >= 0,6 / Skin Irrit. 2 H315 >= 0,06 / Eye Dam. 1 H318 >= 0,6 / Eye Irrit. 2 H319 >= 0,06 / Skin Sens. 1A H317 >= 0,0015 Estimation de la toxicité aiguë (ETA): ETA (par voie orale): 53 mg/kg p.c. / ETA (dermique): 2000 mg/kg p.c. / ETA (dermique): 660 mg/kg p.c. / ETA (inhalation, vapeur): 0,33 mg/L	< 0,1

Indications diverses

Texte intégral des classifications: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Éviter la formation de concentrations explosives et inflammables de vapeur dans l'air et le dépassement des valeurs limites au poste de travail. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Les appareils électriques doivent être protégés selon les normes en vigueur. Le produit peut se charger électrostatiquement. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Il est conseillé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Les sols doivent pouvoir conduire l'électricité. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Utiliser des outils pare-étincelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, les particules et les pulvérisations lors de l'utilisation de cette préparation. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Indications diverses

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

N° de l'article: ZZ649G1ALJ10 [Z] ZowoSmart®
Date d'édition: 25.04.2023 Date d'exécution: 05.11.2022
Version: 10.0000 Date d'émission: 05.11.2022

FR
Page 4 / 11

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRGS 727)".

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 15 °C à 25 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Eloigner toute source d'ignition. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

Aluminium en poudre (stabilisée)

Numéro d'identification UE 013-002-00-1 / N°CE 231-072-3 / n°CAS 7429-90-5

VLA, VME: 10 mg/m³

Remarque: (métal)

VLA, VME: 5 mg/m³

Remarque: (Poudre)

propane-2-ol

Numéro d'identification UE 603-117-00-0 / N°CE 200-661-7 / n°CAS 67-63-0

VLA, VLE: 980 mg/m³; 400 ppm

Ethanol

Numéro d'identification UE 603-002-00-5 / N°CE 200-578-6 / n°CAS 64-17-5

VLA, VME: 1900 mg/m³; 1000 ppm

VLA, VLE: 9500 mg/m³; 5000 ppm

Indications diverses

VME : valeur limite au poste de travail à long terme

VLE : valeur limite au poste de travail à court terme

Ceiling : limitation de crête

DNEL:

Ethanol

Numéro d'identification UE 603-002-00-5 / N°CE 200-578-6 / n°CAS 64-17-5

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 343 mg/kg

DNEL aigu par inhalation (local), Employés: 1900 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 950 mg/m³

DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 206 mg/kg

DNEL aigu par inhalation (local), Consommateur: 950 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 114 mg/m³

DNEL long-term exposure oral (systemic effects), Consommateur: 87 mg/kg

propane-2-ol

Numéro d'identification UE 603-117-00-0 / N°CE 200-661-7 / n°CAS 67-63-0

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 888 mg/kg bw/day

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 500 mg/m³

DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 319 mg/kg bw/day

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 89 mg/m³

DNEL long-term exposure oral (systemic effects), Consommateur: 26 mg/kg bw/day

PNEC:

Ethanol

Numéro d'identification UE 603-002-00-5 / N°CE 200-578-6 / n°CAS 64-17-5

PNEC eaux, eau douce: 0,96 mg/L
PNEC eaux, eau de mer: 0,79 mg/L
PNEC eaux, libération périodique: 2,75 mg/L
PNEC sédiment, eau douce: 3,6 mg/kg
PNEC sédiment, eau de mer: 2,9 mg/kg
PNEC, terre: 0,63 mg/kg
PNEC station d'épuration (STP): 580 mg/L

propane-2-ol

Numéro d'identification UE 603-117-00-0 / N°CE 200-661-7 / n°CAS 67-63-0

PNEC eaux, eau douce: 140,9 mg/L
PNEC eaux, eau de mer: 140,9 mg/L
PNEC sédiment, eau douce: 552 mg/kg
PNEC sédiment, eau de mer: 552 mg/kg
PNEC, terre: 28 mg/kg
PNEC station d'épuration (STP): 2251 mg/L
PNEC eau, intermittent release: 140,9 mg/L

8.2. Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection individuelle

Protection respiratoire

Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection des mains

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: Caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau des gants > 0,4 mm ; Temps de pénétration > 480 min.

Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau. Modèles de gants recommandés EN ISO 374

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

Protection yeux/visage

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

Protection corporelle

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

Mesures de protection

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Liquide
Couleur:	gris argent
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non applicable
Point de fusion/point de congélation:	non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	78 °C
	Source: Ethanol
Inflammabilité:	Liquide et vapeurs inflammables.

N° de l'article: ZZ649G1ALJ10 [Z] ZowoSmart@
Date d'édition: 25.04.2023 Date d'exécution: 05.11.2022
Version: 10.0000 Date d'émission: 05.11.2022

FR
Page 6 / 11

Limites inférieure et supérieure d'explosion:

Limite inférieure d'explosivité: 2,32 Vol-%

Limite supérieure d'explosivité: 15 Vol-%

Source: Ethanol

Point éclair: 26 °C

Température d'auto-inflammation: 201 °C

Source: Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

Température de décomposition: non applicable

pH à 20 °C: non applicable

Viscosité cinématique (40°C): 500 mm²/s

Viscosité à 20 °C: < 600 mPa* s

solubilité(s):

Solubilité dans l'eau à 20 °C: partiellement soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau: voir rubrique 12

Pression de vapeur à 20 °C: 58,5 mbar

Méthode: calculé.

Source: Ethanol

Densité et/ou densité relative:

Densité à 20 °C: 1,20 g/cm³

Méthode: ISO 2811, partie 3

Densité de vapeur relative: non applicable

caractéristiques des particules: non applicable

9.2. **Autres informations**

Teneur en corps solides: 34,02 pds %

teneur en solvant:

Solvants organiques: 25 pds %

Eau: 40 pds %

Test de séparation des solvants: < 3 pds % (ADR/RID)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. **Réactivité**

Aucune information disponible.

10.2. **Stabilité chimique**

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.

10.3. **Possibilité de réactions dangereuses**

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. **Conditions à éviter**

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

10.5. **Matières incompatibles**

non applicable

10.6. **Produits de décomposition dangereux**

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. **Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité aiguë

Ethanol

par voie orale, DL50, Rat: 5000 mg/kg

N° de l'article: ZZ649G1ALJ10 [Z] ZowoSmart®
Date d'édition: 25.04.2023 Date d'exécution: 05.11.2022
Version: 10.0000 Date d'émission: 05.11.2022

FR
Page 7 / 11

Méthode: OCDE 401
dermique, DL50, Lapin: > 10000 mg/kg
Méthode: OCDE 402

propane-2-ol
par voie orale, DL50, Rat: 4570 mg/kg
dermique, DL50, Lapin: 13400 mg/kg
par inhalation (vapeurs), LC50, Rat: 30 mg/L (4 h)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
par voie orale, DL50, Rat: 1150 mg/kg
dermique, DL50, Rat: > 2000 mg/kg
par inhalation (vapeurs), LC50, Rat (4 h)

masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1)
par voie orale, DL50, Rat: 53 mg/kg
dermique, DL50, Rat: > 2000 mg/kg
dermique, DL50, Lapin: 660 mg/kg
par inhalation (poussières et fumigènes), LC50, Rat: 0,33 mg/L (4 h)

Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics
par voie orale, DL50, Rat: > 5000 mg/kg
dermique, DL50, Lapin: > 5000 mg/kg
par voie orale, LC50, Rat: > 5 mg/L
Méthode: OCDE 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Ethanol
yeux

propane-2-ol
yeux
Peau

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
Peau (4 h)
yeux

masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1)
Peau (4 h)
yeux

Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics
yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
Peau:

Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

propane-2-ol
Mutagénicité sur les cellules germinales; Évaluation Non-mutagenic

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique; Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Évaluation The substance or mixture is not rated as target-organ-toxic

Danger par aspiration

propane-2-ol
Danger par aspiration; Évaluation While swallowing or vomiting, pulmonary aspiration may cause chemical pneumonitis, leading to death

Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics
Danger par aspiration; Évaluation Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: maux de tête, vertiges, fatigue, myasthénie, état semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1. Toxicité

Ethanol

Toxicité pour le poisson, LC50, *Alburnus alburnus* (ablette): 1100 mg/L (96 h)

Toxicité pour la daphnia, EC50, *Daphnia magna* (puce d'eau géante): 9268 - 14221 mg/L (48 h)

Toxicité pour le poisson, *Leuciscus idus* (aunée dorée): 8150 (48 h)

Toxicité pour les algues, *Scenedesmus quadricauda*: 5000 (168 h)

propane-2-ol

Toxicité pour les algues, EC50, *Scenedesmus subspicatus*: > 1000 mg/L (72 h)

Toxicité pour les algues, EC50: > 100 mg/L

Toxicité pour le poisson, EC50: > 100 mg/L

Toxicité pour la daphnia, EC50: > 100 mg/L

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Toxicité pour le poisson, LC50, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel): 2,18 mg/L (96 h)

Toxicité pour la daphnia, EC50, *Daphnia magna* (puce d'eau géante): 2,94 mg/L (48 h)

Toxicité pour les algues, ErC50, *Pseudokirchneriella subcapitata*: 0,11 mg/L (96 h)

Toxicité pour les algues, EC50: 0,067 mg/L (72 h)

masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1)

Toxicité pour le poisson, LC50, *Salmo gairdneri* : 0,22 mg/L (96 h)

Toxicité pour la daphnia, EC50: 0,12 mg/L (48 h)

Toxicité pour les algues, *Selenastrum capricornutum*: 0,025

toxicité bactérielle, EC50, *Pseudomonas putida*: 5,7 mg/L (16 h)

Toxicité pour le poisson, LC50, *Lepomis macrochirus* (crapet arlequin): 0,28 mg/L (96 h)

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

Toxicité pour le poisson, LL0, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel) (96 h)

Toxicité pour la daphnia, EL0, *Daphnia magna* (puce d'eau géante): 1000 mg/L (48 h)

Toxicité pour les algues, EL0, *Pseudokirchneriella subcapitata*: 72 mg/L (72 h)

Long terme Écotoxicité

propane-2-ol

Toxicité pour le poisson, LC50, *Pimephales promelas*: 9640 mg/L (96 h)

Toxicité pour la daphnia, EC50, *Daphnia magna* (puce d'eau géante): 13299 mg/L (48 h)

Toxicité pour les algues, EC50, *Desmodesmus subspicatus*: > 1000 mg/L (96 h)

Toxicité pour le poisson, LC50, *Pimephales promelas*: 11130 mg/L (96 h)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

activated sludge, EC20, activated sludge: 3,3 mg/L (3 h)

Méthode: OCDE 209

masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1)

Toxicité pour le poisson, LC50 (96 h)

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

N° de l'article: ZZ649G1ALJ10 [Z] ZowoSmart@
Date d'édition: 25.04.2023 Date d'exécution: 05.11.2022
Version: 10.0000 Date d'émission: 05.11.2022

FR
Page 9 / 11

Toxicité pour le poisson, NOELR, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 0,1 mg/L (28 D)
Toxicité pour la daphnia, NOELR, Daphnia magna (puce d'eau géante): 0,18 mg/L (21 D)

12.2. Persistance et dégradabilité

propane-2-ol
, DBO (% de DCO): 62 % ; Évaluation Biodégradable.
: 2,32 g oxigène/kg
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
: > 90 %
Méthode: OECD 303 A

12.3. Potentiel de bioaccumulation

propane-2-ol
Coefficient de partage: n-octanol/eau: -0,16
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
Partition coefficient n-octanol / Water (log Kow): 0,7

12.4. Mobilité dans le sol

Absence de données toxicologiques.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit Recommandation

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

080111* Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

*Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

Élimination appropriée / Emballage Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1263

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID): COULEUR
Transport maritime (IMDG): PAINT
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): Paint

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID): KEINE GÜTER DER KLASSE 3
bottle > 450 l classe 3
Transport maritime (IMDG) 3
pour les unités <= 450 litres Transport in accordance with 2.3.2.5 of the IMDG Code.
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) 3

14.4. Groupe d'emballage

III

N° de l'article: ZZ649G1ALJ10 [Z] ZowoSmart®
Date d'édition: 25.04.2023 Date d'exécution: 05.11.2022
Version: 10.0000 Date d'émission: 05.11.2022

FR
Page 10 / 11

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) non applicable
Polluant marin non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.
Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

Indications diverses

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel D/E

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS F-E, S-E

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de transport en tant que marchandises en vrac conformément au Code IBC

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Catégorie: P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité 1: 5000 t / Quantité 2: 50000 t

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive]

valeur de COV (dans g/L) ISO 11890-2: 312

valeur de COV (dans g/L) ASTM D2369: 599

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Autres informations:

Suisse:

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 20

Danemark:

PR-No.:

MAL code (MAL code in mixture):

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de la classification suivant la section 3

Water-react. 2 / H261	Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
Flam. Sol. 1 / H228	solides inflammables	Matière solide inflammable.
Flam. Liq. 2 / H225	Matières liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
Eye Irrit. 2 / H319	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 / H336	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Asp. Tox. 1 / H304	Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Acute Tox. 4 / H332	Toxicité aiguë (par inhalation)	Nocif par inhalation.
Eye Dam. 1 / H318	Lésions oculaires graves/irritation	Provoque de graves lésions des yeux.

